



Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 33.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 33.500,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 réparti comme suit à l'attention des associations suivantes:

- 5.000,00 EUR à l'asbl "Bruxelles Laïque" pour l'organisation du "ChatBox Festival" (ancien Festival TAKTIK) à RESET et au Cirque Royal ;
- 8.000,00 EUR à l'asbl "Concours Musical International Reine Elisabeth de Belgique" pour la remise du prix de la Ville;
- 2.500,00 EUR à l'asbl "Organum Novum" pour l'organisation du festival "L'Eté de l'orgue 2024";
- 5.000,00 EUR à l'asbl "Centre d'Impulsion Socio Professionnel et Culturel" pour l'organisation du festival "Afrodisiac 2024";
- 13.000,00 EUR à l'asbl "Les Midis de la Poésie" pour l'organisation du projet "Résidence d'artiste".

Annexes :